

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBL49W	PROP/INDIVIS	OAKES VIVIEN ANNE
MBL49X	PROP/INDIVIS	WOLSTENHOLME ROWLAND EDWARD

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	28,75 %	%	5,96 %	0,196 %	14,38 %	0,176 %		
	Taux 2022	28,75 %	%	6,06 %	0,195 %	15,54 %	0,197 %		
	Adresse	28 RUE DU PIC DU MIDI							
	Base	3063		3063	3063	3063	3063		
	Cotisation	881		186	6	476	6	1555	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2021	851		176	6	426	5		
	Cotisation 2022	881		186	6	476	6	1555	
	Variation	+3,53 %	%	+5,68 %	0 %	+11,74 %	+20,00 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	30,36 %	%	24,70 %	67,60 %	0,875 %	26,40 %	0,822 %	
	Taux 2022	30,36 %	%	25,81 %	67,60 %	0,601 %	25,50 %	0,919 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	3		3			3	3	
	Cotisation 2021	1		-			1		
	Cotisation 2022	1		1			1	0	3
	Variation	0 %	%	- %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
							Frais de gestion de la fiscalité directe locale	71	
							Dégrèvement Habitation principale	-100	
							Dégrèvement JA État		
							Dégrèvement JA Collectivité		
							Montant de votre impôt	1529	

Références administratives : 650 50 021 028 367 367 T N

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portal/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.